

Le 23 septembre 2024

Délibéré sur les enjeux liés à l'évolution des comptes nationaux

L'Autorité de la statistique publique a porté son attention sur les enjeux actuels et à venir de l'évolution des comptes nationaux, instrument essentiel pour l'observation macro-économique et socle du système statistique public français comme européen.

Elle a auditionné dans cette perspective le directeur des études et synthèses économiques et le chef du département des comptes nationaux de l'Insee, qui lui ont présenté les évolutions en cours et le plan d'action adopté par l'Insee en ce domaine.

L'Autorité a noté l'étape importante qu'a constitué en 2024 le passage à la base 2020 des comptes nationaux, qui a notamment conduit à des révisions concernant les dépenses de logiciels et de recherche-développement, la production des services d'intermédiation financière, l'activité dissimulée, la date d'enregistrement des crédits d'impôts ainsi que les périmètres des administrations publiques et des institutions financières. Elle salue l'effort important d'information fait par l'Insee au travers d'une série de fiches méthodologiques explicitant les principales révisions intervenues et soulignant leur impact sur quelques grandeurs clés, telles que la consommation des ménages, les investissements en logiciels et bases de données ou les ratios de finances publiques.

L'ASP estime toutefois que cet effort de transparence et de communication réalisé dans le cadre du changement de base devrait encore être amplifié dans plusieurs directions, par ailleurs esquissées dans le plan d'action adopté par l'Insee en avril 2024, et ce y compris entre deux changements de base : l'implication du Conseil national de l'information statistique (Cnis) dans la concertation sur les statistiques macro-économiques ; la mise en place d'un club d'utilisateurs permettant de mieux partager et apprécier la portée des évolutions méthodologiques introduites ; l'explicitation systématique et immédiate de ces dernières lorsque, comme cela a été le cas pour la consommation des ménages lors de la première publication du compte trimestriel portant sur le troisième trimestre 2023, des modifications interviennent en cours d'année ou entre deux changements de base.

Cet effort devrait utilement inclure la livraison à horizon rapide d'études et d'analyses actualisant, suite à ces révisions, le diagnostic porté sur les évolutions récentes de l'économie, notamment pour des indicateurs qui, comme la productivité, sont fréquemment mobilisés dans les comparaisons internationales ou font l'objet d'interrogations fortes dans le débat social.

Cette piste, déjà empruntée récemment au travers du blog de l'Insee, gagnerait à être encore développée, et surtout plus systématiquement couplée dans le temps à la publication des données macro-économiques, sans mésestimer les contraintes de délai liées à la publication des comptes nationaux et à la réalisation d'études rétrospectives.

L'Autorité a par ailleurs pris note des pas décisifs accomplis dans la voie de « comptes nationaux augmentés », qui devraient donner lieu à une publication en fin d'année 2024. Ceux-ci ont pour objet de compléter les approches usuelles de mesure de la croissance et du revenu issues des comptes nationaux par des informations cohérentes et articulées avec ces derniers concernant d'une part la distribution des revenus, sur la base d'une vision « élargie » de la redistribution (comptes dits « distribués »), d'autre part l'impact environnemental de l'activité économique (émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et empreinte carbone associée à la demande finale).

L'ASP souligne le caractère important et novateur de l'association régulière de ces indicateurs à la diffusion des comptes nationaux, qui permettra d'enrichir l'analyse de l'activité économique par la prise en compte d'autres thématiques comme les inégalités et l'environnement, qui ont un impact direct sur l'évolution du bien-être.

Elle soutient l'intention de l'Insee de prolonger ces travaux par la construction d'indicateurs synthétiques issus des comptes nationaux augmentés intégrant, au-delà du seul PIB, ces approches élargies de la production et du revenu. Elle souhaite toutefois que, s'ils étaient appelés à devenir des indicateurs de référence dans le débat social, le Conseil national de l'information statistique (Cnis) soit associé en temps voulu à leur élaboration et à leurs perspectives d'utilisation. En effet, les informations statistiques retenues, leur « monétisation » et leur pondération ont des implications qui méritent d'être explicitées et discutées de façon transparente et concertée avec la société civile, au regard, notamment, de leur articulation avec les nouveaux indicateurs de richesse développés par le service statistique public en collaboration avec le Cnis, le Conseil économique social et environnemental et France Stratégie dans le cadre de la batterie d'indicateurs publiée depuis plusieurs années pour le suivi des objectifs de développement durable (ODD).

L'Autorité soutient enfin l'idée que l'Insee puisse participer de façon plus active aux travaux conduits au niveau international (européen et international) sur les évolutions possibles des comptes nationaux, y compris dans le cadre des consultations en cours sur la révision 2025 du Système de Comptabilité Nationale. L'enjeu serait à la fois de valoriser davantage l'expérience de l'Insee et de favoriser l'avancée de réflexions méthodologiques, notamment sur l'impact de la mondialisation et de la numérisation sur les principaux indicateurs qui caractérisent les économies et permettent de les comparer.